



CC du Pays de Sancey-Belleherbe (Siren : 242504371)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sancey
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2001
Date d'effet	26/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christian BRAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	14 Rue de Lattre de Tassigny
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25430 Sancey-le-Long
Téléphone	03 81 86 87 62
Fax	03 81 86 89 52
Courriel	contact@vallonsancey.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 623
-----------------------------	-------

Densité moyenne 24,41

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Belleherbe (212500516)	633
25	Belvoir (212500532)	99
25	Bretonvillers (212500953)	293
25	Chamesey (212501134)	145
25	Charmoille (212501258)	327
25	Chazot (212501456)	118
25	Crosey-le-Grand (212501779)	149
25	Crosey-le-Petit (212501787)	125
25	Froidevaux (212502611)	80
25	La Grange (212502900)	98
25	Lanans (212503247)	168
25	Longeville-lès-Russey (212503445)	43
25	Orve (212504369)	58
25	Péseux (212504492)	141
25	Provenchère (212504716)	144
25	Rahon (212504765)	135
25	Randevillers (212504781)	119
25	Rosières-sur-Barbèche (212505036)	116
25	Sancey (200054146)	1 364
25	Servin (212505440)	213
25	Surmont (212505549)	121
25	Valonne (212505838)	267
25	Vaudrivillers (212505903)	81
25	Vellerot-lès-Belvoir (212505952)	95
25	Vellefans (212505978)	244
25	Vernois-lès-Belvoir (212506075)	55
25	Vyt-lès-Belvoir (212506356)	192

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>Distribution publique d'électricité. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte d'énergies du Doubs (S!YDED)</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies

Etude de faisabilité de projets de développement éolien et de méthanisation sur le territoire intercommunal - Réalisation et dépôt de dossier en lien avec l'éolien sur le territoire intercommunal

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

- Assainissement collectif

- Assainissement non collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte ouvert Doubs Dessoubre »

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte ouvert Doubs Dessoubre »

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte ouvert Doubs Dessoubre »

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Politique d'écomobilité : Co-voiturage, transport à la demande, borne IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) : la Communauté de communes est autorisée à exercer par voie de délégation la compétence de la collectivité compétente. La Communauté de communes peut, par ailleurs, déléguer cette compétence au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Doubs Central ; 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte ouvert Doubs Dessoubre »

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Action sociale d'intérêt communautaire

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire dans les conditions prévues à l'article L. 4251-7 aux fins visées ci-dessus ;
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire création, aménagement, entretien et gestion d'immobiliers d'entreprises. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de Sancey, des terrains de tennis de Sancey, du plateau d'évolution de Sancey, des terrains de football de Sancey, Belleherbe et Bretonvillers. La Communauté de Communes n'exercera plus la construction, l'entretien et le fonctionnement des terrains de football dès lors que ces équipements ne sont pas utilisés par un club adhérent à une fédération sportive officielle.

- Activités culturelles ou socioculturelles

La participation à l'animation et au développement d'activités culturelles et sportives telles : actions de communication collectives et de soutien aux manifestations sportives ou culturelles de dimension intercommunale innovante, soutien aux associations intercommunales répondant à la politique culturelle et sportive de la communauté de communes et notamment la contribution financière à l'école de musique intercommunale et l'entretien et le fonctionnement de la salle du cinéma de Charmoille ; 3

- Activités sportives

La participation à l'animation et au développement d'activités culturelles et sportives telles : actions de communication collectives et de soutien aux manifestations sportives ou culturelles de dimension intercommunale innovante, soutien aux associations intercommunales répondant à la politique culturelle et sportive de la communauté de communes et notamment la contribution financière à l'école de musique intercommunale et l'entretien et le fonctionnement de la salle du cinéma de Charmoille ;

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*(*En application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe s'est prononcée contre le transfert des compétences Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Ces compétences ne sont donc pas exercées à ce jour.)*

- Schéma de secteur

*(*En application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe s'est prononcée contre le transfert des compétences Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Ces compétences ne sont donc pas exercées à ce jour.)*

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

? Politique d'écomobilité : Co-voiturage, transport à la demande, borne IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) : la Communauté de communes est autorisée à exercer par voie de délégation la compétence de la collectivité compétente. La Communauté de communes peut, par ailleurs, déléguer cette compétence au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Doubs Central.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Opérations de création, d'entretien, d'animation des sentiers de randonnée communautaires et les petits aménagements qui s'y rattachent répondant aux objectifs de la politique touristique de la Communauté de Communes ;

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

2. Politique du logement et du cadre de vie ;

- Politique du logement non social

2. Politique du logement et du cadre de vie ;

- Politique du logement social

2. Politique du logement et du cadre de vie ;

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

et toutes actions d'accompagnement retenu par la cc - valorisation du patrimoine ancien des villages (hors restauration) portant sur la signalétique et les supports de communication - coordiantion des opération de restauration du petit patrimoine commune dans un souci de cohérence territoriale.

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Soutien aux politiques d'amélioration de couverture de la téléphonie ;

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement d'infrastructures et réseaux de communications électroniques Haut-Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) : Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; Organisation et mise en ?uvre de tous les moyens d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à effet au 1er janvier 2017 ;</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>4. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres <i>Construction et gestion des bâtiments de la gendarmerie ;</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Syndicat des eaux du Val de Cusance (200097376)	SM fermé	759
25	PETR du Doubs central (200075166)	SM fermé	38 109
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	560 754
25	EPAGE Doubs - Dessoubre (200094852)	SM ouvert	75 653
25	SM "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	372 568
25	SM pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut Doubs (252500533)	SM ouvert	149 020
25	SM à la carte du PNR du Doubs Horloger (200096295)	SM ouvert	89 406

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)